

## FASAPFO





Les fédérations CGT SPECTACLE, FASAP-FO, USNA-CFTC, FCCS CFE-CGC ont décidé de se mobiliser ensemble pour faire appliquer l'accord du 21 janvier 2019, concernant l'assurance chômage spécifique des artistes et techniciens intermittents du spectacle.

En effet, le patronat interprofessionnel a soumis à la négociation la semaine dernière un projet d'accord stipulant qu'il considérait que l'accord signé par le secteur du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel ne produisait pas d'économies, et qu'il était désormais habilité à reprendre la main pour définir nos conditions d'indemnisation. Nous n'acceptons pas ce diktat qui fait fi du travail acharné des employeurs et syndicats du spectacle pour aboutir à un accord unanime! Le Medef et ses alliés n'ont qu'un seul objectif : faire baisser les droits des chômeuses et chômeurs, salariés intermittent.te.s ou intérimaires!

Alors qu'une négociation de la convention d'assurance-chômage est organisée aujourd'hui, les fédérations *CGT SPECTACLE, FASAP-FO, USNA-CFTC, FCCS CFE-CGC* appellent les artistes et les techniciens du spectacle à signer massivement le texte pétition pour défendre leurs droits :

http://chng.it/HVgKtnzQPH

Paris, le 20/02/2019.